

DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN·NE·S ET DES TERRITOIRES

Service de la Relation Usager·ère – Pôle Accompagnement et Qualité

Mission Accessibilité des Services Publics

2023 DDCT 12 Attribution d'une subvention à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2023 et avenant à la convention d'objectifs suite au changement de nom de l'association

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association PIMMS (Points d'Information Médiation Multi Services) de Paris, créée en 2004, gère actuellement 5 sites dans les 12^e, 15^e, 18^e et 20^e arrondissements et assure des permanences au titre de la « médiation sortante » dans plusieurs autres ainsi qu'à la Mairie Mobile, avec pour mission de faciliter les démarches administratives des usagers,

Ces 5 sites ont été labellisés par l'État « Maisons de Services au Public » (MSAP), en 2016, puis « France Services » en 2020, ce qui constitue à la fois une reconnaissance de leur action et un renforcement de leur insertion dans le réseau des services publics.

Conformément à la convention d'objectifs passée avec la Ville le 14 décembre 2021, les PIMMS s'engagent à être présents dans des secteurs géographiques prioritaires et à proposer des services d'information, d'orientation et d'aide aux démarches des usagers. En 2022, ils ont ainsi reçu 31 578 usagers dans le cadre de la médiation postée et 14 849 ont été concernés par la médiation sortante.

Je vous propose, compte tenu du rôle important des PIMMS en matière d'aide aux démarches, d'approuver l'attribution à cette association d'une subvention annuelle de fonctionnement de 145 000 € au titre de 2023.

L'association ayant changé sa dénomination en 2022 pour prendre celle de « PIMMS Médiation Paris », je sou mets également à votre approbation un avenant à ladite convention.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris